

Principes :

- ✓ Plateforme élargie de médecine de premier recours
- ✓ Travail en interprofessionalité au sein du cabinet et avec les partenaires externes
- ✓ Posture ETP élargie aux partenaires avec établissement concerté du plan de soin en fonction des objectifs thérapeutiques du patient (gestion et suivi par IPA *Intermed* dans les situations complexes)
- ✓ Prise en charge individuelle et collective (groupes de patient)
- ✓ Formation professionnelle (médicale, infirmière, assistante médicale)
- ✓ But à terme : Centre de médecine intégrée (dimensions médico-sociales)

Hier :

Création le 01.03.2014 au 47-49 avenue Léopold-Robert à la Chaux-de-Fonds avec
Un médecin généraliste (1 EPT)
Un interniste-néphrologue (0.4 EPT) pendant 5 mois puis 1 EPT
Deux assistantes médicales (1.6 EPT)
Un administrateur (0.2 EPT)

Aujourd'hui :

Un médecin généraliste (1 EPT)
Un interniste-néphrologue (3/4 médecine interne générale, 1/4 néphrologie : 1 EPT)
Un pédiatre (1 EPT)
Une infirmière en pratique avancée (coordination des soins en situation complexe, recherche-action *Intermed* en partenariat avec la HE Arc Santé) (0.3 EPT)
Trois assistantes médicales (2.1 EPT)
Partenariats renforcés avec la Croix-Rouge Neuchâteloise (diététique, podologie diabétique, prestations d'aide à domicile)
Un administrateur (0.2 EPT)

Demain :

Deux à quatre médecins généralistes (3 à 4 EPT)
Un interniste néphrologue (1EPT)
Un pédiatre (1 EPT)
Un(e) interniste gériatre (1 EPT)
Un(e) diabétologue-endocrinologue (0.5 à 1 EPT)
Un(e) rhumatologue (1 EPT)
Trois infirmières en pratique avancée (≥ 1 EPT)
Un à deux psychothérapeutes (0.5 à 1 EPT)
Intégration fonctionnelle croissante des prestations soignantes et sociales complémentaires de la Croix-Rouge Neuchâteloise (La Chaux-de-Fonds)
Un administrateur (taux EPT selon activité)

Fait à la Chaux-de-Fonds, état au 20.12.17